



COMMISSION FÉDÉRALE DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

**Réunion du mardi 9 juin 2026 – 14h00
CNF Clairefontaine**

COMPTE RENDU

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION :

Christophe SARRE

PRÉSENTS :

Maria ADAM, José ALCOCER, Olivier CARDON, Lionnel DUCLOZ, Hubert FOURNIER, Jean-Jacques GAZEAU, Sylvie GONFALONE, Georges HONORE, Margot JOST, Anaëlle LAFFINEUR, Sébastien LEPETIT, Christophe LUCZAK, Sandrine MARMONIER, François MICHELETTI, Laurent MOURET, Didier PARIS, Jean-Paul PERON, Aline RIERA, Alain SARS, Xavier VIGNAL

EXCUSÉS :

Étienne FAGOT, Baptiste FAROCHE, Ludovic GOREAU, Yvane JONNAÏS, Peggy PROVOST, Philippe REBOT

I- ACCUEIL DU PRÉSIDENT

Le Président de la Commission ouvre la séance réalisée en présentiel au CNF Clairefontaine et accessible en visioconférence aux membres n'ayant pu se rendre sur place.

Il rappelle la mise en ligne des procès-verbaux de la Commission sur le site de la FFF à l'issue de la validation des membres de la Commission.

Chaque PV est accessible via <https://www.fff.fr> (La FEDERATION / LES PROCES VERBAUX / SAISON CONCERNEE).

II- PREMIER DEGRÉ

- **Opération Foot à l'Ecole**

Anaëlle LAFFINEUR présente un bilan de l'opération « Foot à l'École », qui a rencontré une forte mobilisation à l'échelle nationale. Plus de 3 600 classes se sont inscrites au dispositif, permettant à plus de 90 000 élèves de participer à un cycle EPS centré sur la pratique du football. Elle met en avant plusieurs éléments marquants de cette édition. Tout d'abord, la participation apparaît équilibrée entre les filles et les garçons, ce qui témoigne d'une dynamique inclusive et d'un intérêt partagé pour l'activité. Par ailleurs, près de 1 500 élèves en situation de handicap ont également pris part au programme, soulignant l'attention portée à l'accessibilité et à la mixité des publics accueillis.

Anaëlle LAFFINEUR souligne également l'engagement des classes dans le volet culturel de l'opération. Près de la moitié des classes participantes ont réalisé au moins une production, illustrant ainsi leur investissement au-delà de la seule pratique sportive et leur appropriation des dimensions éducatives et créatives du dispositif. Enfin, le taux de pénétration de l'opération atteint 13,1 %, calculé à partir du rapport entre le nombre de classes touchées et le nombre total de classes existantes. Ce résultat met en évidence une implantation significative du programme, même si des disparités importantes demeurent selon les districts, certains territoires affichant des niveaux de participation nettement plus élevés que d'autres.

Le jury national, composé de représentants de l'Éducation nationale, de l'USEP, de l'UGSEL, de l'UNSS, de la DGESCO et de la FFF, s'est réuni le 5 mai au siège de la FFF afin de désigner les écoles lauréates.

Les deux écoles récompensées sont l'école Notre-Dame (académie de Clermont-Ferrand) et l'école Ourcq B (académie de Paris).

Par ailleurs, un projet de convention est en cours d'élaboration avec le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI). Les échanges visent à mettre en place un partenariat permettant au CLEMI d'intervenir au sein des écoles et des districts afin d'accompagner les enseignants dans la conception et la réalisation des productions culturelles.

III- SECOND DEGRÉ

- **Opérations FIFA Football For Schools & La Quinzaine du Foot**

Anaëlle LAFFINEUR présente le bilan de l'opération « FIFA Football For Schools », qui a mobilisé cette année 252 établissements, soit une progression de 7 % par rapport à l'édition précédente. Le concours a été décliné en deux volets afin de mieux répondre aux différents profils d'établissements participants : l'un à destination des Sections Sportives, l'autre ouvert aux établissements ne disposant pas de dispositif spécifique autour du football. Au total, plus de 15 000 élèves ont pris part à cette opération.

Les deux établissements lauréats du concours « FIFA Football For Schools » sont le collège Proudhon (académie de Besançon) et le collège Sophie Barat (académie de Versailles).

Elle présente également le bilan de la « Quinzaine du Foot », qui a réuni 74 lycées participants, représentant 2 % des établissements concernés. Plus de 3 000 élèves ont été engagés dans cette opération.

Les deux établissements récompensés dans le cadre du concours « Quinzaine du Foot » sont le lycée Fourier Saint-Germain (académie de Dijon) et le lycée Diadème (académie de Polynésie française).

- **Informations diverses**

- Plusieurs pistes sont envisagées pour l'organisation du Plan National de Formation (PNF). Une première option consisterait à maintenir une formation en présentiel au CNF. Toutefois, cette modalité pourrait être limitée par des contraintes financières. Une autre possibilité serait de mettre en place un PNF régionalisé, comme lors de l'année 2025, organisé de manière récurrente, avec des thématiques et des intervenants renouvelés ou élargis selon les éditions afin de répondre au mieux aux besoins des territoires. Enfin, il est également proposé d'étudier l'opportunité de dissocier le premier degré et le second degré, afin de mieux prendre en compte les spécificités de chaque public et réduire les coûts d'organisation.
- Une convention chapeau a été signée le 31 mars entre le ministère de l'Éducation nationale et le CNOSF. Cette convention constitue le cadre de référence permettant à chaque fédération de décliner et de mettre en œuvre son propre plan d'action, tout en lui laissant une entière liberté quant à son contenu et aux actions qu'elle souhaite y inscrire. Les membres échangent sur la pertinence de cette approche, qui repose sur une déclinaison fédérale d'un cadre national commun, ainsi que sur les avantages et les limites d'un tel fonctionnement en matière de lisibilité, de cohérence et de coordination des actions menées auprès du public scolaire.
- Anaëlle LAFFINEUR dresse également le bilan de l'opération « 24 heures chez les Bleu(e)s ». Dans ce cadre, les écoles lauréates ont eu l'opportunité de rencontrer les Équipes de France masculine et féminine, ainsi que le Président de la République, au Centre National du Football de Clairefontaine du 1^{er} au 4 juin.

- **« Toutes Foot au collège »**

Sylvie GONFALONE présente le projet « Toutes Foot au collège », inspiré du dispositif fédéral « Toutes Foot », actuellement déployé auprès des clubs, des Liges et des Districts comme outil d'accompagnement au développement de la pratique féminine.

Cette opération a pour objectif de créer une passerelle entre les collèges et les clubs afin de favoriser la découverte du football et d'encourager la prise de licence des collégiennes, notamment celles déjà engagées dans la pratique au sein des associations sportives scolaires.

Le dispositif repose sur l'organisation d'une journée de rassemblement, programmée un mercredi après-midi, réunissant les collégiennes participantes et de jeunes joueuses issues d'un club partenaire. L'action est mise en place en collaboration avec un ou plusieurs clubs identifiés, et peut se dérouler au sein de l'établissement scolaire, à proximité de celui-ci ou directement dans les infrastructures du club. À cette occasion, le club mobilise des joueuses des catégories U12F à U15F, licenciées ou non, afin de favoriser les échanges et la découverte de la pratique. Les activités proposées s'appuient notamment sur des formes de jeu réduit, telles que le foot à 5 ou le foot à 3.

À l'issue de chaque journée, une vidéo de valorisation est réalisée par un(e) jeune reporter du collège afin de mettre en lumière les moments forts de l'opération. L'ensemble des associations sportives participantes bénéficie d'une dotation matérielle, tandis que les établissements lauréats reçoivent une dotation renforcée et sont invités à participer à la cérémonie des Trophées « Toutes Foot » organisée au CNF Clairefontaine.

Pour cette édition, 60 collèges ont participé à l'opération, réunissant au total 2 247 filles. Les établissements ont majoritairement choisi d'associer plusieurs niveaux d'âge afin de favoriser une dynamique collective. Parmi les participantes, 78 % étaient non licenciées, confirmant l'intérêt du dispositif comme action de découverte et de promotion de la pratique féminine.

- **Challenge Jean LEROY**

Margot JOST annonce l'ouverture des inscriptions pour la 29^{ème} édition du Challenge Jean LEROY à compter de la mi-juin. Elle précise qu'une nouvelle section a sollicité son intégration au Challenge. Les éventuelles évolutions réglementaires évoquées par les Responsables de section lors de la précédente édition feront l'objet d'un arbitrage en Commission restreinte. Elles concernent notamment le calendrier des rencontres ainsi que les pénalités attribuées en fonction des cartons reçus. La question de l'arbitrage lors de la phase finale est également abordée. Les membres soulignent l'importance de mobiliser les meilleurs arbitres des sections sportives pour cette phase de la compétition et de préparer leur désignation en amont afin d'en assurer une organisation optimale.

Xavier VIGNAL et Hubert FOURNIER expliquent qu'avec la mise en place de la Ligue 3 la saison prochaine, deux perspectives s'offrent aux clubs dans le cadre de la structuration de la formation :

- Voie 1 : les clubs peuvent solliciter l'agrément d'un centre de formation en présentant un projet validé par les différentes instances compétentes (DTN, Commission Paritaire L3, DNCG et DRAJES), selon un processus réglementaire encadré.
- Voie 2 : l'appui sur une Section Sportive Scolaire labellisée FFF. Cette voie s'adresse aux clubs supports d'une Section Sportive Scolaire « Jean-Leroy » labellisée par la FFF. Elle repose sur l'existence d'un partenariat formalisé avec un établissement scolaire, la mise à disposition d'un éducateur titulaire du DES et l'inscription de la SSE dans une démarche fédérale active. À ce titre, la section doit notamment avoir participé à au moins deux éditions du Challenge Jean Leroy, dont celle de la saison précédant la demande. Par ailleurs, pour accéder à un contrat de formation à 18 ans, le joueur doit avoir effectué au moins une saison au sein de la SSE du club

demandeur. Cette voie présente l'avantage de permettre au club d'avoir jusqu'à deux joueurs âgés de 18 à 20 ans sous contrat de formation.

Georges HONORE rappelle le caractère inédit de l'intégration de l'apport scolaire dans les critères de validation des processus et obligations de formation « pré professionnelle ». Il souligne qu'il s'agit d'une première dans les textes fédéraux encadrant les exigences structurelles des clubs, témoignant de la reconnaissance du niveau atteint et du lien avec le football de haut niveau.

- **Challenge Marilou DURINGER**

Olivier CARDON réalise un point d'étape sur la 6^{ème} édition du Challenge Marilou DURINGER. Il note que les sites d'accueil (Marseille, Ploemeur, Houlgate, Dijon) ont pleinement contribué à la bonne organisation des phases qualificatives. Les collèges Arsenal de Metz, Cleunay de Rennes, Grande Bastide de Marseille et La Colinière de Nantes sont qualifiés pour la phase finale qui débutera après la Commission du jour.

Pour cette édition, les interventions seront consacrées au football féminin, son patrimoine et à son héritage. Elles seront également enrichies par des retours d'expérience réunissant des joueuses issues de différentes générations, favorisant ainsi le partage de parcours et de témoignages.

Pour rappel, la phase finale se disputera selon un format de football à 10 contre 10 sur une surface de jeu comprise entre les deux points de penalty. Un bilan sera effectué à l'issue de la compétition afin d'évaluer ce format de pratique et d'envisager sa pérennisation pour les prochaines éditions. L'arbitrage sera assuré par des arbitres issus de différents PEFA.

- **Challenge national Futsal**

Olivier CARDON présente les avancées du projet de Challenge national scolaire Futsal. Cette nouvelle compétition portera le nom de Pierre JACKY, ancien professeur d'EPS, Directeur Technique Régional et sélectionneur de l'Équipe de France de futsal.

Le Challenge est destiné aux PEFA ainsi qu'aux sections sportives futsal labellisées des lycées. Une réflexion est actuellement menée afin d'y associer également les Sections Sportives Scolaires et les Sports Etudes.

Le calendrier prévisionnel s'articulerait autour de trois phases :

- une phase préliminaire régionale, au terme de laquelle une ou deux sections sportives seraient désignées par Ligue, en fonction du nombre d'équipes engagées ;
- une phase qualificative, composée de quatre groupes de quatre équipes répartis par zones géographiques, le premier de chaque groupe étant qualifié pour la phase finale ;
- une phase finale organisée sous la forme de play-offs, comprenant une journée de demi-finales suivie d'une journée de matchs de classement, programmée à la mi-mars 2026 au CNF de Clairefontaine.

À compter de la phase qualificative, la FFF mettra en place un accompagnement financier et matériel en faveur des équipes participantes.

- **Sections sportives scolaires**

- PEFA : Olivier CARDON rappelle que huit structures seront au programme la saison prochaine dans le cadre du suivi des PEFA. Les visites concerneront les sites d'Auxerre, Le Blanc-Mesnil, Pontivy, Valence, Metz, Blois, Amiens et Strasbourg.
- SSS et SSE : Olivier CARDON et José ALCOCER indiquent que la phase de labellisation est en cours de finalisation, en lien avec les Conseillers Techniques en charge du suivi du dossier. Le nombre total de structures labellisées devrait être légèrement supérieur à celui de la saison précédente, avec notamment une progression attendue au niveau des sections féminines.
- Dans la continuité des échanges formulés lors de la dernière Commission, les membres indiquent être défavorables à la demande de création d'une filière arbitrage autonome au sein des sections sportives scolaires. Ils rappellent que le dispositif actuel, construit entre l'Éducation nationale et la FFF, repose sur un équilibre et des principes éducatifs qu'il convient de préserver, notamment la mixité entre joueurs et arbitres.
Les membres rappellent également que le dispositif des sections sportives scolaires relève du cadre défini par l'Éducation nationale. La création et l'ouverture des sections relèvent des rectorats, après validation des corps d'inspection, et s'inscrivent dans la liste des appellations fédérales reconnues. En conséquence, une filière arbitrage ne peut être envisagée qu'en complément d'une section football existante et ne peut constituer une section indépendante. Les membres estiment que l'octroi d'une telle dérogation créerait un précédent susceptible d'entraîner d'autres demandes similaires et de générer des difficultés réglementaires. Ils préconisent donc de maintenir le cadre actuel, tout en pouvant accompagner les initiatives locales.

IV- UNIVERSITAIRE

Jean-Paul PERON présente un compte rendu du temps d'échange entre la C3D STAPS et la FFF s'étant déroulé le 29 mai dernier. Les discussions ont porté sur la représentation des diplômés en STAPS au sein du football et sur différents enjeux de professionnalisation ainsi que sur la présentation de la maquette de cartographie des STAPS et de la place du football dans les UFR STAPS.

Les résultats montrent une bonne insertion des diplômés STAPS dans le secteur du football : 50 % des diplômés sont employés dans ce domaine. L'enquête a recueilli près de 70 % de réponses auprès des titulaires du BMF et du BEF. Les titulaires du BMF sont 64 % en CDI et 81 % à temps plein, tandis que 86 % des titulaires du BEF exercent à temps plein. Les clubs français constituent les principaux employeurs et les clubs labellisés recrutent une majorité des diplômés.

Les échanges ont également porté sur l'évolution des métiers, les compétences attendues, la reconnaissance des diplômes et les besoins éventuels en nouvelles formations. Il a été rappelé que le taux d'insertion professionnelle des diplômés STAPS atteint 86 % à deux ans. Les aides de la FFF, de l'ANS et du FAFA sont identifiées comme

des leviers importants du développement de l'emploi, qui favorise également la croissance des clubs et leur engagement dans les projets fédéraux.

Une présentation de la maquette de la cartographie nationale des STAPS a enfin été réalisée. La phase de collecte des données est désormais engagée, avec un premier point d'étape prévu en novembre.

La séance est levée à 16h30.